



**COORDINATION SUD**



# JOURNÉES SOCIÉTÉS CIVILES AFRICAINES ET EUROPÉENNES 2022

**POUR UNE PARTICIPATION INCLUSIVE ET  
EFFECTIVE DES OSC AU PARTENARIAT UA-UE**

Janvier 2023

## Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 182 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC), l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.



### Le projet « Vers une Europe ouverte, juste et durable dans le monde – Troisième Projet en trio de la Présidence du Conseil de l'UE »

A l'occasion de la présidence française du Conseil de l'UE, Coordination SUD et ses partenaires CONCORD Sweden, FoRS et CONCORD Europe, ont bénéficié du soutien financier de la Commission européenne afin de renforcer l'intérêt et la capacité des OSC de solidarité internationale à agir sur les enjeux européens et à contribuer à une UE ouverte sur le monde, à travers des partenariats internationaux justes et inclusifs. L'implication de Coordination SUD se poursuit à travers les présidences suivantes du Conseil de l'UE aux côtés de ses partenaires.

*« Déchiffrer le monde réel en le dépouillant des visions et des valeurs dont la langue, toute langue, est porteuse, c'est en déranger l'ordre institué, en bouleverser les hiérarchies. \* »*

C'est aussi pourquoi Coordination SUD, pour toutes ses publications et autres documents, utilise l'écriture inclusive, à tout le moins non exclusive, tirée des orientations et principes suggérés par le Haut Conseil français à l'égalité entre les femmes et les hommes. Quelques petits changements d'habitude en plus de procédés de rédaction très simples et très concrets permettent de donner à écrire, lire, voir et comprendre le monde et les sociétés dans leur pluralité. Ainsi, cette publication repose sur :

- des formulations neutres (ex. présidence plutôt que président),
- des noms et adjectifs épiciques, (ex. responsable plutôt que chef),
- le dédoublement des mots (ex. citoyennes et citoyens) en respectant l'ordre alphabétique pour leur citation,
- l'accord de proximité avec le dernier nom, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel,
- un recours, si besoin est, au point médian.

Les visuels utilisés par Coordination SUD complètent cette expression inclusive évitant les stéréotypes de genre et bousculant nos réalités, et surtout leurs compréhensions.

*\* Annie Ernaux, Prix Nobel de Littérature 2022, Discours, Stockholm, 7 décembre 2022*

## SYNTHÈSE

Les Journées Sociétés Civiles Africaines et Européennes avaient vocation à soutenir le travail réalisé par les OSC africaines et européennes en faveur de la solidarité internationale, en offrant un cadre pour une meilleure coopération internationale pour une association inclusive et effective des OSC aux espaces de débat et de décision politique, et ce en vue d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et des financements du développement, notamment en s'assurant qu'ils répondent davantage aux besoins des populations.

Pour cela, les OSC s'engagent à construire, notamment dans le cadre du partenariat UA-UE, un dialogue structuré et inclusif entre d'une part les OSC africaines et européennes, et d'autre part les OSC et les décideurs et décideuses politiques. Ce dialogue doit permettre aux OSC de se rencontrer afin d'échanger sur leurs priorités, de développer des savoirs communs et une réflexion critique sur les discours et pratiques du développement, et de coordonner leur participation aux instances de décision et de consultation. Ces rencontres doivent pouvoir être structurées par les OSC elles-mêmes à travers un espace d'échange commun, soutenu et reconnu politiquement, afin de leur permettre de participer à un partenariat juste, inclusif et équitable.

L'inclusion des OSC dans le partenariat UA-UE, promue par de multiples communications politiques et au cours de plusieurs sommets, nécessite que cette volonté politique se traduise à tous les niveaux, de la réflexion et de la programmation des politiques à leurs mises en œuvre et leurs suivis, par des mécanismes d'échange et de consultation formels et informels, permettant aux OSC de partager leurs analyses et évaluations, des témoignages du terrain et des populations concernées, ainsi que leurs besoins propres. À cette fin, les Journées Sociétés Civiles ont témoigné de l'importance d'encadrer davantage les mécanismes d'inclusion des OSC dans les divers processus politiques (cadre, public, agenda, délais, suivis, résultats, accessibilité, transparence) afin d'assurer les conditions favorables de leur participation pleine et effective.

Enfin, les Journées Sociétés Civiles ont permis de rappeler la conditionnalité de l'efficacité des politiques de développement à la bonne cohérence des politiques publiques ainsi qu'à l'existence de sociétés civiles dynamiques et actrices. Or, l'expérience témoigne que de telles conditions demandent des pouvoirs publics un travail actif pour garantir un environnement favorable à l'action des OSC. Pour être efficace, ce travail doit viser la protection des droits et libertés et assurer aux OSC les moyens nécessaires à leur capacité d'action, leur permettant de jouer pleinement leur rôle d'actrices de la solidarité, sur les terrains et dans les arènes politiques. Ce sont donc tant les conditions d'existence des OSC qui doivent être garanties, à travers des dispositifs de financements développés en cohérence avec les besoins des OSC, que leur place réelle et effective dans le partenariat, afin qu'elles puissent impulser elles-mêmes leurs actions propres.



*Andressa Barp Seufert, Chargée de plaidoyer justice mondiale et développement durable, et Nadine Mezger, Etudiante justice mondiale et développement durable, VENRO (Allemagne)*

### CHANGER DE PARADIGME !

« De très nombreuses initiatives sont en cours sur le terrain, engageant des organisations de la société civile mais pas seulement, visant à repositionner la France et l'Europe sur le continent africain, pris comme un acteur géopolitique potentiel sur la scène du monde. Cela suggère que nous ne partons pas de rien et que, s'il nous faut bâtir quelque chose de nouveau, il faudra le faire à partir de ce qui se fait déjà. Toutefois, en dépit de ces initiatives, il reste un travail colossal à accomplir. Ce travail colossal ne peut avoir lieu que si **ensemble, sociétés civiles africaines et européennes, nous engageons à faire advenir une nouvelle perception du réel qui pourrait être appelée une « mutation des imaginaires »**. Un travail nécessaire car le logiciel, et donc le paradigme, ne pourront être changés si nous ne modifions pas les schémas mentaux, au sein de la technostructure, de l'appareil diplomatique, ainsi qu'au sein de la société civile, de la population, et en particulier des jeunes générations. Nous n'y arriverons qu'à condition de trouver le moyen de déclencher, par une nouvelle génération d'outils et un langage approprié, des prises de conscience et une envie de se réinventer.

Je crois qu'il est urgent de reconstruire l'outil diplomatique. A cet égard, il semble que le principal choix stratégique consisterait à se démarquer d'une diplomatie d'influence. C'est-à-dire une diplomatie de conquête économique ou de projection de puissance militaire. Car cette diplomatie est perçue en Afrique comme un jeu à somme nulle dans lequel les gagnants et les perdants, non seulement sont connus d'avance, mais sont toujours les mêmes. Il s'agit toutefois de ne pas nier que l'Europe poursuit des intérêts mais davantage de les comprendre et de comprendre comment ils seraient mieux sauvegardés si, au code de l'asymétrie, l'on substituait une approche mutualiste, permettant d'objectiver les gains dans les deux sens, sur les plans culturel, scientifique, économique, technologique et militaire.

Dans le discours comme dans la pratique, une telle diplomatie des croisements ne saurait être menée uniquement par les États. Elle serait la vocation première de nos sociétés civiles, des organisations de nos sociétés civiles. **Une telle « diplomatie des vivants » devrait accorder la priorité à la co-construction patiente de solutions concrètes aux enjeux globaux, en veillant à l'égalité des positions de chacun et chacune.** Tel devait être le cas, notamment, dans toutes les actions liées au climat, aux forêts, aux océans, à la protection de la biodiversité, au système de santé mondiale, à la sécurité alimentaire, au numérique, à la gouvernance des institutions financières internationales, aux réponses actuelles et futures aux pandémies, à la transformation du régime international des mobilités ou à la coopération en matière de vaccins. Il y a là tout un champ possible d'actions qui exige, pour que l'on réussisse, un changement de paradigme et une sortie du paradigme de la diplomatie d'influence ou de la conquête des parts de marché. »

**Achille MBEMBE.** Philosophe et historien,  
enseignant à l'université du Witwatersrand (Afrique du Sud)  
et à l'université de Duke (Etats-Unis).



## CONTEXTE

### LE 6<sup>E</sup> SOMMET UNION AFRICAINE - UNION EUROPÉENNE

Depuis le premier sommet au Caire en 2000 entre l'UE et ce qui était auparavant l'Organisation de l'unité africaine, le partenariat entre les États membres de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE) est régi par un accord politique entre les deux parties qui définit un cadre de coopération, notamment économique et de promotion du développement durable, visant à rapprocher l'Afrique et l'Europe. Les acteurs et actrices non-étatiques ont été progressivement intégrés à ce cadre à travers l'organisation de forums dédiés au secteur privé, aux autorités locales, aux jeunes et enfin, aux organisations des sociétés civiles (OSC). Depuis leur création, ces différents forums ont permis aux parties prenantes non-étatiques du partenariat, de participer à sa définition. Ces forums ont été régulièrement organisés en parallèle des sommets des cheffes et chefs d'États et de gouvernements africains et européens, à l'image de la semaine Afrique-Europe organisée en amont du sommet de l'UA et de l'UE en février 2022 et durant laquelle se sont tenus le 5<sup>e</sup> Forum jeunes et le 4<sup>e</sup> Forum OSC. Ces espaces ont à nouveau permis aux jeunes et aux OSC de présenter une série de recommandations à l'UA et l'UE, à la veille de leur 6<sup>e</sup> sommet qui s'est conclu par l'adoption d'une déclaration pour une vision commune 2030, renouvelant leur coopération. Bien que reconnaissant l'opportunité offerte à travers ces forums de contribuer au partenariat, les OSC ont regretté le manque de transparence, d'inclusivité et de préparation du processus d'organisation de ces forums, qui n'a pas permis d'assurer les conditions à leur contribution effective au partenariat.

### LES JOURNÉES SOCIÉTÉS CIVILES AFRICAINES ET EUROPÉENNES, PARIS, MAI 2022

Dans la continuité des Forums jeunes et OSC et du Sommet UA-UE de 2022, plusieurs OSC et plateformes ont souhaité organiser une nouvelle rencontre des OSC africaines et européennes, afin d'échanger sur les modalités de ce partenariat renouvelé et de préciser le rôle et la place qu'elles entendent occuper dans sa gouvernance et sa mise en œuvre. C'est ainsi que Coordination SUD, la plateforme des ONG de droit français de solidarité internationale, avec l'appui des réseaux d'ONG et de plateformes FORUS et CONCORD Europe et le soutien financier de la Commission européenne, a organisé les Journées Sociétés Civiles Africaines et Européennes les 6 et 7 mai 2022 à Paris.

Structurées en tables rondes, groupes de discussions et tribunes libres, ces Journées Sociétés Civiles Africaines et Européennes ont réuni plus de 147 personnes représentantes de 92 OSC, issues de 17 pays africains et 14 pays européens. Sur la base de leurs analyses du partenariat UA-UE, les OSC participantes ont travaillé à :

- proposer des mécanismes concrets pour l'association effective des OSC dans la gouvernance du partenariat UA-UE, sa définition, sa mise en œuvre et son suivi,
- renforcer la position commune des OSC africaines et européennes sur la relation stratégique entre les différentes parties prenantes du partenariat,
- communiquer d'une seule voix sur le partenariat UA-UE « renouvelé » et ses implications pour les sociétés civiles (gouvernance, financements, environnement de la société civile),
- partager et répondre aux préoccupations des OSC concernant l'environnement favorable à l'action et à l'expression des sociétés civiles, et en particulier la situation des droits humains.

Les Journées Sociétés Civiles Africaines et Européennes ont aussi permis de réunir de nombreuses personnes issues des mondes académique et journalistique, de nombreuses représentantes et représentants des pouvoirs publics (Ministère français des affaires étrangères, Agence française de développement, Union africaine, Union européenne, OCDE, etc.).

Les recommandations suivantes, formulées par les OSC présentes les 6 et 7 mai 2022 à Paris, visent à mettre en place les conditions et le cadre pour une participation effective et inclusive des OSC au partenariat UA-UE. Elles s'adressent aux institutions de l'UA et de l'UE, à leurs États membres, aux organismes bailleurs de fonds publics et privés, ainsi qu'à toutes les OSC.

### SOCIÉTÉ CIVILE ET FABRIQUE DU POLITIQUE

« Ces sociétés, dans les différents langages et les différentes traductions qui les ont caractérisées, ont affirmé la centralité du « civil », « madani » en arabe. Il est important de se rappeler ce que signifie de mettre en avant cette question du « civil » – qui, par exemple, a été adoptée dans la deuxième constitution tunisienne comme une des caractéristiques de l'État tunisien, qui est donc un État civil – et comment cela s'articule à la question du pouvoir. **Quand on pense à des sociétés civiles, on pense « paix », on pense hors de la catégorie du militaire, et de l'emprise du militaire sur le politique.** Ensuite, le pouvoir civil n'est pas un pouvoir religieux mais un pouvoir séculier. Évidemment, on pourrait dire que cela s'oppose encore à d'autres choses, mais dans les contextes dont je parle, il est très important de voir pourquoi cela se situe dans des pouvoirs non-militaires – ce qui paraît assez évident si l'on pense à des régimes qui étaient – ou sont toujours malheureusement, comme le régime égyptien – gouvernés par des puissances militaires.

Si l'usage de « société civile » ou de « pouvoir civil » est devenu commun dans les années 2000, venu en particulier des ONG et de l'usage qu'elles en font, ces notions sont entrées en politique de manière beaucoup plus forte par l'aspiration démocratique à partir des années 2010, pour devenir une notion qui prend sens pour nous tous. Au cœur de ce sens, il y a par exemple les luttes pour un État civil contre des systèmes confessionnels – qui mettent au centre, par exemple, des mouvements de femmes ou des mouvements féministes – et les luttes pour une politique de la famille, de l'intime, qui relève de choix devant se faire dans l'ordre du civil. Elle est aussi au cœur d'une critique de systèmes partisans – peut-être une question plus délicate à comprendre et à mettre en œuvre, sauf à tendre vers quelque chose qui serait du populisme. Mais il me semble important de réfléchir, dans nos sociétés, aux liens qui s'établissent ou se détissent ou se retissent entre les partis – ou en tout cas les organisations politiques – et les sociétés civiles. Si cela a été formulé sous la forme d'une opposition au système partitaire, c'est aussi parce que **cette notion de « civil », « madani », a été bien souvent manipulée au service de pouvoirs autoritaires. C'est aussi une notion qui s'oppose à la question de la violence sociale, cette fois-ci pas simplement sous la forme ou sous l'incarnation militaire, mais sous la forme d'une pacification des liens entre les différentes communautés.** »

**Leyla DAKHLI.** Historienne,  
chercheuse au Centre March Bloch  
du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS)



## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES OSC AFRICAINES ET EUROPEENNES



### PROPOSITIONS POUR UN ENVIRONNEMENT ET DES CAPACITÉS RENOUVELÉS ET RENFORCÉS DES OSC

*« Penser une nouvelle relation entre les sociétés africaines et européennes c'est aussi penser des lieux de savoir et essayer de les mettre sur un plan d'égalité. Des savoirs pratiques, corporels, venus de l'expérience. C'est reconnaître des traductions entre ces savoirs, les langues, et les pratiques. »*

LEYLA DAKHLI, chercheuse au Centre National de Recherche Scientifique sur l'histoire sociale, culturelle et des mouvements sociaux des mondes arabes.

➔ **Les institutions de l'UE et de l'UA ainsi que leurs États membres devraient renforcer la promotion et la protection des droits humains**, tels qu'ils sont inscrits dans la « Convention européenne des droits de l'Homme », la « Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples » et dans d'autres normes internationales pertinentes, conformément à leurs engagements et comme spécifiés dans la déclaration UA-UE de février 2022<sup>1</sup>. La liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sont des conditions essentielles à l'État de droit, à l'existence d'une société civile active et dynamique, et donc à un environnement propice aux actions et à l'expression des OSC. L'information du public et la sensibilisation à ces droits, et à leur violation, ainsi que la responsabilité des autorités publiques, doivent être assurées pour protéger les personnes et les OSC. Les situations de violation de ces droits, en raison de leur gravité, exigent que les autorités soient amenées à rendre des comptes et que les auteurs et autrices de violation soient sanctionnées. L'UA et l'UE devraient utiliser leur influence diplomatique, lorsque la gravité d'une situation l'exige, pour demander l'application de telles sanctions.



Joyce Maria Muvunyi, Cheffe de cabinet de l'eurodéputée Dr. Pierrette HERZBERGER-FOFANA (Allemagne) et Joyce Soares, Coordinatrice du renforcement de capacités & membership, Forus international

➔ **Les institutions de l'UE et les autres organismes bailleurs publics et privés devraient développer le droit d'initiative des OSC<sup>2</sup>** pour aller au-delà du cadre de la « prestation de services », renforcer l'efficacité des actions et de l'aide au développement des OSC et reconnaître l'expertise et le rôle des OSC en tant que véritables partenaires des autorités publiques. Cela implique que les organismes publics renforcent les mécanismes de dialogue avec les OSC africaines et européennes, et créent des fonds ou des programmes dédiés au financement d'activités et de projets guidés par les objectifs des OSC en fonction des besoins de la population.

<sup>1</sup> Sommet UA-UE, Déclaration [Une vision commune pour 2030](#). Bruxelles (2022) : « Ce partenariat [...] vise à être l'élément moteur de la promotion de nos priorités communes, des valeurs que nous partageons, du droit international ainsi que de la préservation conjointe de nos intérêts et biens publics communs. Cela comprend, entre autres, la sécurité et la prospérité de nos citoyens, la protection des droits de l'homme pour tous, l'égalité de genre ainsi que l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie, le respect des principes démocratiques, la bonne gouvernance et l'État de droit [...] »

<sup>2</sup> Pour plus de précision, voir lexique page 14.

- **Les institutions de l'UE et les autres organismes bailleurs publics et privés devraient adapter les programmes et mécanismes de financement pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la réelle diversité des OSC.** Le financement doit être plus accessible aux OSC de différentes formes et tailles, y compris les organisations informelles. Cela devrait se faire par le biais d'un financement direct et de consortia, et par la création de fonds dédiés pour soutenir certaines catégories d'organisations, telles que les organisations de jeunes, féministes, de femmes et de filles, et plus généralement les OSC africaines, afin de promouvoir la complémentarité entre les actions et l'expression des OSC africaines et européennes, et ainsi s'éloigner d'une logique de concurrence. Ces mécanismes devraient être adaptés aux différents types d'OSC afin d'éviter une charge administrative et des rapports inutiles, et en mettant en place des procédures claires pour la budgétisation sensible au genre et à l'intersectionnalité. Dans le même temps, les organismes bailleurs publics devraient accompagner les OSC à renforcer leurs capacités de gestion et leur accès à des sources de financement plus diversifiées.



## **PROPOSITIONS POUR UN DIALOGUE STRUCTURÉ ENTRE OSC AFRICAINES, EUROPÉENNES ET POUVOIRS PUBLICS**

- **Les OSC africaines et européennes se doivent de développer un espace de dialogue où elles peuvent débattre de questions et de priorités communes,** soit en créant de nouveaux mécanismes, soit en renforçant ceux qui existent déjà. Cet espace devrait être géré conjointement et de manière autonome par les OSC africaines et européennes, sur la base des principes de transparence, de participation, d'inclusion et d'équité. Cet espace devrait compléter et s'appuyer sur les actions de coordination nationale, régionale et internationale des OSC. Cet espace devrait être utilisé par les OSC pour organiser les futurs forums de la société civile en amont des différentes réunions de l'UA et de l'UE (interministérielles ainsi que les sommets des cheffes et chefs d'État et de gouvernement). Il devrait également permettre aux OSC de se structurer au niveau UA-UE, de partager connaissances et ressources, de co-construire des positions communes, de développer les échanges de mobilité et de coordonner leurs actions dans le cadre du partenariat UA-UE. Il devrait également faciliter la participation des OSC aux mécanismes de suivi du partenariat, en désignant des représentantes et représentants et en contribuant aux processus de consultation menés dans ce cadre.



*Grace Ananda, Responsable plaidoyer Afrique, Habitat for Humanity (Kenya)*

- **Les institutions de l'UA et de l'UE devraient garantir un soutien financier, logistique et politique à long terme au dialogue des OSC,** y compris, mais sans s'y limiter, le soutien d'un espace ou d'une plate-forme d'OSC, par le biais d'un financement pluriannuel, dont les modalités seraient définies avec les OSC. L'UA et l'UE devraient s'engager à reconnaître cet espace comme partie prenante privilégiée dans leur dialogue avec les OSC africaines et européennes, et à assurer la participation des OSC au partenariat UA-UE.

→ **Les institutions de l’UA et de l’UE et leurs États membres devraient systématiser les mécanismes de consultation de la société civile** et veiller à ce qu’ils soient pleinement intégrés dans les processus de politique publique, y compris par un soutien approprié au Conseil économique, social et culturel (UA) et au Comité économique et social européen (UE). Les OSC, en tant que parties prenantes du partenariat UA-UE, devraient être systématiquement consultées en amont de toute modification ou révision du cadre de partenariat et des politiques qui en découlent. Les consultations ne peuvent se limiter au cadre des politiques générales, mais devraient également porter sur la mise en œuvre concrète de ces politiques, ainsi que sur leur suivi et leur évaluation. Les processus utilisés pour consulter la société civile devraient respecter les principes de clarté et de transparence (cadre, public, ordre du jour, objectifs, suivi, format) et être organisés suffisamment en amont des décisions pour garantir que les résultats de ces consultations sont intégrés dans la prise de décision. Les OSC et les personnes consultées devraient être représentatives de la diversité des populations impactées par la politique en question, en accordant une attention particulière à l’inclusion des groupes minorisés, minoritaires et autres populations marginalisées<sup>3</sup>. Les autorités publiques devraient consulter les OSC pour cibler les acteurs et actrices concernées dans le cadre de leurs consultations. Les consultations ne peuvent pas être que ponctuelles ou se dérouler « dans le vide » – leurs résultats devraient être systématiquement rendus publics afin que les OSC puissent en assurer le suivi. Enfin, les participantes et participants à la consultation devraient recevoir des commentaires pour savoir si leurs propositions ont été mises en œuvre ou non et pourquoi.

→ **Les OSC africaines et européennes devraient engager une réflexion sur les narratifs de la coopération internationale au développement** et tous les concepts connexes, avec les universitaires et les décideuses et décideurs. Ces discussions devraient impliquer des OSC de différentes formes et tailles d’Afrique et d’Europe, en accordant une attention particulière à l’inclusion des groupes minorisés, minoritaires et autres populations marginalisées. Dans la lignée des initiatives actuelles menées par les OSC et les institutions publiques, ces discussions devraient promouvoir de nouveaux récits, respectueux des acteurs et actrices non européennes, allant au-delà de la vision traditionnelle de « l’aide », et conduisant à une « transformation profonde de la politique d’aide au développement et de la sémantique qui y est associée »<sup>4</sup>. Tout en reconnaissant l’histoire coloniale entre l’Afrique et l’Europe, et les différents discours, ces nouveaux récits devraient promouvoir un partenariat juste, inclusif et durable entre les deux continents, conforme aux réalités locales et aux besoins et aspirations des populations. Ce travail devrait passer en revue toutes formes de discours liés à la coopération internationale, notamment le genre, les migrations et le changement climatique.



*Andressa Barp Seufert, VENRO (Allemagne)  
et Eyachew Tefera, Directeur de l’Institut  
pour les études africaines (Slovénie)*

→ **Les OSC africaines et européennes devraient engager une réflexion pour une définition commune des « organisations de la société civile »** à adopter par l’UA, l’UE et leurs États membres, afin de clarifier le sens et les limites de cette notion. Cette définition devrait être étayée par une liste de principes définissant et promouvant un environnement favorable aux OSC, principes à mettre en œuvre par les institutions publiques dans leur dialogue avec les sociétés civiles afin de garantir que leur rôle et place sont pleinement reconnus et efficaces.

<sup>3</sup> Pour plus de précision, voir lexicque page 14.

<sup>4</sup> Achille, Mbembe (Dir), (2021). [Les nouvelles relations Afrique-France. Relever ensemble les défis de demain.](#) (p122), Paris, Elysée.

### INTERROGER NOTRE RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

« En tant que sociétés civiles, nous devons réfléchir à notre volonté et à la manière dont nous nous engageons avec nos gouvernements. Pour cela, il importe de comprendre qu'il y a, dans cette relation entre société civile et gouvernement, des investissements : il existe un actif, un passif, et un "bénéfice". Se pose alors la question de la cohérence de cette relation que nous entretenons avec les gouvernements, avec notre action et nos objectifs. S'engager et développer une relation avec des autorités publiques se fait sur le temps long et demande un fort niveau d'investissement. Il nécessite en outre, de la part de la société civile, une grande agilité, une importante mémoire institutionnelle. Cela montre donc que cette relation ne repose pas sur des projets ou des programmes, il s'agit d'une stratégie sur le long terme.

Deux tendances caractérisent la relation entre société civile et gouvernement : elle peut être soit conflictuelle, soit collaborative. Chacune de ces formes impacte les organisations impliquées dans la relation. Les ONG dites « collaboratives » avec les autorités sont facilement étiquetées comme étant vendues, alors que celles dites « conflictuelles » rencontrent des difficultés à négocier avec le gouvernement et à accéder aux financements publics. C'est pourquoi **nous devons trouver un équilibre et permettre à la société civile de choisir la stratégie qui lui convient, qu'il s'agisse de confrontation ou de collaboration**, il en dépend de notre capacité à formuler les termes cette relation. Une relation ne peut être uniquement conflictuelle, elle mènerait au divorce. Elle doit être collaborative, elle doit être participative. Je pose donc la question, sommes-nous tous et toutes vraiment prêtes ? La communauté de nos donateurs et donatrices est-elle prête à soutenir un engagement significatif avec le gouvernement ?

Ensuite, **nous devons discuter avec ces gouvernements de la vie privée et de la manière de l'équilibrer avec la surveillance, du respect des organisations de la société civile, du respect des défenseurs des droits humains et des citoyens et citoyennes**. En tant que société civile, nous jouissons de la confiance du public. Alors comment pouvons-nous faire en sorte que notre relation avec nos gouvernements continue à inspirer cette confiance du public en notre travail, en notre rôle de porte-paroles de la société ? Pour cela, lorsque nous parlons d'espace civique il faut nous demander si les OSC sont les seules concernées. Il nous faut réfléchir aux différentes typologies de l'espace civique et comment elles affectent la société civile, la classe politique, le secteur privé. Il faut nous questionner la perception par la société civile des régulations. Ces questionnements sont essentiels pour promouvoir un environnement favorable qui permette les activités des OSC plutôt que de les entraver. Et cela n'est possible que dans le cadre d'une culture de respect mutuel, où chacun et chacune comprend la dynamique de l'autre, et où nous nous efforçons de répondre aux préoccupations communes. Cela démontre que nous devons avoir la capacité de co-créeer. »

**Oluseyi OYEBISI.**  
Directeur général  
du Nigeria Network of NGOs (NNGO).





## PROPOSITIONS POUR UNE PARTICIPATIVE EFFECTIVE ET INCLUSIVE DES OSC AU PARTENARIAT UA-UE

*« Il reste un travail colossal à accomplir qui ne peut avoir lieu que si, au fond, les sociétés civiles africaines et européennes s'engagent ensemble à faire advenir une nouvelle perception du réel, une mutation des imaginaires. Parce que l'on ne changera pas de logiciel [de l'aide], donc de paradigme, si l'on ne modifie pas nos schémas mentaux. »*

ACHILLE MBEMBE, professeur et historien, auteur d'un rapport sur le futur des relations entre la France et l'Afrique remis au président de la République française

- ➔ **Les institutions de l'UA et de l'UE devraient associer les OSC africaines et européennes au suivi du sommet UA-UE** en établissant des mécanismes de consultation et de participation des OSC au comité de suivi et aux autres organes de suivi qui seraient mis en place. Cela pourrait prendre la forme de réunions ouvertes mensuelles ou trimestrielles avec les OSC en fonction de la pertinence des agendas politiques et législatifs. Les représentants et représentantes des OSC devraient être désignés par leurs pairs, de manière autonome, afin d'assurer une représentation égale des organisations africaines, européennes, et de la diaspora et une participation équitable des groupes minorisés, minoritaires et autres populations marginalisées. Ces mécanismes de suivi devraient être dotés de ressources financières et humaines suffisantes pour dialoguer efficacement avec les OSC.
- ➔ **Les institutions de l'UA et de l'UE et leurs États membres devraient veiller à ce que les réunions avec les OSC – formelles et informelles – et en particulier les forums, soient accessibles** à la diversité des acteurs et actrices de la société civile, y compris les groupes minorisés, minoritaires et autres populations marginalisées. Pour les forums et autres réunions officielles entre l'UA, l'UE et les OSC, les organisateurs et organisatrices devraient prendre les mesures nécessaires pour assurer l'accessibilité géographique et linguistique (lieu, connectivité internet, traduction de documents, interprétation simultanée, etc.). Pour les réunions en face à face, l'UA et l'UE devraient, en collaboration avec l'État hôte, garantir l'accès au territoire pour les OSC participantes, en facilitant l'octroi de visas aux personnes concernées si nécessaire.
- ➔ **Les institutions de l'UA et de l'UE et leurs États membres devraient soutenir un accès équitable, durable et sûr des OSC aux technologies et outils numériques**, afin d'améliorer leur accès aux discussions, consultations et autres forums en ligne. Ce soutien devrait être obtenu par le biais d'un financement accru, destiné à fournir à ces organisations les compétences et les ressources nécessaires pour renforcer leur inclusion dans les espaces en ligne. La transformation numérique est un défi majeur pour les OSC, car beaucoup d'entre elles ne peuvent pas accéder aux espaces numériques en raison du manque d'électricité, de connexion suffisante, d'équipement et de formation. Soutenir la transition numérique des OSC, tout en considérant les impératifs liés à une transition verte, ne peut se faire sans sensibiliser et soutenir la protection des données des OSC, en particulier des données personnelles ou sensibles (défenseurs et défenseuses des droits humains, lanceuses et lanceurs d'alerte, etc.), et est directement conditionné à l'existence d'un internet ouvert et libre.



Moses Isooba, Administrateur, Uganda National Ngo Forum (Ouganda)

- **Les OSC africaines et européennes devraient développer leur production d'études et d'analyses**, y compris conjointement des universitaires, afin de renforcer leur légitimité auprès des autorités publiques et de contribuer à l'évaluation des politiques publiques et des actions d'autres parties prenantes. Ce travail devrait également soutenir les actions de plaidoyer conjointes entre les OSC en adoptant une approche constructive, en soulignant les lacunes et les progrès réalisés par les autorités publiques. À cet égard, les OSC africaines et européennes pourraient développer un espace/platforme commun où elles pourraient partager leurs analyses, témoignages et données, et produire des études conjointes notamment en développant des coopérations avec des universitaires, des étudiantes et des étudiants des deux continents.
  
- **Les institutions de l'UA et de l'UE devraient renforcer la participation des organisations de jeunes, féministes, de femmes et de filles au suivi du partenariat UA-UE.** Les femmes, qui représentent plus de la moitié de la société, et les jeunes, qui sont majoritaires dans les pays africains, devraient jouer un rôle beaucoup plus important dans les processus de dialogue et de consultation entre les OSC et les autorités publiques. Cela devrait se faire par la création de programmes et de mécanismes spécifiques dédiés au financement des organisations de jeunes, féministes, de filles et de femmes, qu'ils soient formalisés ou non. Ces fonds devraient être flexibles et adaptés à leurs contraintes spécifiques tout en renforçant leur agence et en soutenant leurs actions de plaidoyer pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'acteurs et actrices du changement. Pour garantir la pleine participation des femmes et des jeunes, dans toute leur diversité (âge, orientation sexuelle, catégorie sociale, origine, etc.) aux processus de dialogue et de consultation, il peut être nécessaire de mettre en place des cadres de fonctionnement garantissant qu'elles et ils représentent au moins la moitié des participantes et participants à ces processus.
  
- **Les institutions de l'UA et de l'UE devraient renforcer l'implication des OSC africaines et européennes dans les programmes et initiatives conjointes** en reconnaissant les OSC comme des actrices qualifiées, et pas seulement comme des partenaires externes ou techniques, en leur garantissant une place dans les organes de prise de décision et de suivi. Les représentantes et représentants des OSC au sein de ces programmes devraient être clairement identifiés afin d'assurer l'inclusion et la représentation des OSC concernées, ainsi que leur coordination avec d'autres organisations actives sur ces mêmes thèmes. À cet égard, une cartographie d'initiatives conjointes et de participation des OSC pourrait être réalisée par les OSC et les institutions publiques.



Riccardo Roba, Chargé de plaidoyer, CONCORD Europe

### ADAPTER LES FINANCEMENTS À NOS DIVERSITÉS

Alors que nous arrivons à mi-chemin du programme de l'Agenda 2030, 8 ans avant la date limite d'achèvement des Objectifs du Développement Durable, une question centrale se pose : comment nous, société civile, pouvons-nous avoir un meilleur accès au financement, afin que nous puissions jouer pleinement notre rôle et contribuer à l'atteinte des ODD ? Cette question de l'accès implique nécessairement la question de la concurrence, la concurrence des OSC au niveau régional, national et international. Or nous devons dépasser cela, le temps présent doit être celui de la collaboration et non de la concurrence. **Une collaboration invitant les OSC à reconnaître leurs avantages différents et comparatifs, leur diversité géographique, de capacité et de ressources, pour garantir qu'à cette diversité de la société civile réponde une diversité de ressources.**

Il est nécessaire que les financements s'adaptent à cette diversité et y répondent. Cela ne sera pas possible sans une refonte des mécanismes de financements, notamment européens, et sans le développement de nouveaux outils permettant de répondre aux besoins des organisations de base. La problématique de l'accès et de l'augmentation des ressources pour financer l'action des OSC ne saurait être toutefois résumée à cette question de l'adaptation. Alors que les OSC européennes bénéficient des subventions de l'UE, il serait souhaitable que l'Union africaine soit en mesure, elle aussi, de soutenir la société civile. Avant de partir loin de chez nous (OSC africaines), nous devons travailler à mobiliser d'autres ressources, des ressources africaines. C'est pourquoi la problématique des financements demande que nous nous intéressions à d'autres sources, à des financements innovants, tels que des mécanismes d'incitation fiscale, du crowdfunding, etc.

Cette réflexion ne doit pas omettre que le soutien à la société civile et à son action, requiert le développement et le soutien financier de partenariats. L'appétence de nombreux organismes bailleurs pour le financement par projet ne répond pas à ce besoin, lequel demande un soutien organisationnel, un financement de base, des investissements à plus long terme, pour des partenariats à plus long terme avec la société civile. **Ces partenariats sont essentiels aux OSC, car il s'agit du capital social que nous avons.** Il est utile d'appartenir à un réseau, parce que vous pouvez interagir d'autres acteurs et actrices de la société civile, et partager vos expériences, votre travail. Il s'agit d'une opportunité d'apprentissage croisé pour chaque organisations membre de ce collectif. C'est une forme de confiance qui se développe au sein de ces réseaux et qui est nécessaire pour le travail de la société civile et la mobilisation des ressources.

**Leah Diane MITABA**  
Directrice générale du Zambia Council  
for Social Development (ZCSD).



## ANNEXE

LISTE DES OSC PARTICIPANTES AUX JOURNÉES SOCIÉTÉS CIVILES <sup>5</sup>	
<b>AFRIQUE DU SUD</b> Southern Africa Council of Non-Governmental Organisations	<b>ALGERIE</b> Association féministe Tharwa Nfadhma Nsoumer Ligue Algérienne de défense des droits humains
<b>ALLEMAGNE</b> German foundation for World Population (DSW)	<b>BELGIQUE</b> Caritas International Belgium Centre national de coopération au développement (CNCD.11.11.11) Search for Common Ground Youth-IDEA
<b>BENIN</b> Association Kisal Bénin Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin	<b>BURKINA FASO</b> Walde fulbe Burkina Association pour le Développement des Communautés Villageoises Association Tin Tua Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des Communautés (CISC)
<b>CONGO</b> Forum des Jeunes Entreprises du Congo	<b>COTE D'IVOIRE</b> Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)
<b>CROATIE</b> Croatian Platform for International Citizen Solidarity (CROSOL)	<b>ESPAGNE</b> La Coordinadora ONGD España
<b>ETHIOPIE</b> GIMAC Young Women Network	<b>FINLANDE</b> FINGO
<b>FRANCE</b> 1001 Savoirs Action Contre la Faim France Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières Batik International CCFD-Terre Solidaire Collectif des Associations Ghanéennes de France Comité Français pour la Solidarité Internationale Coordination des Associations Guinéennes de France Coordination SUD Electriciens Sans Frontières Empow'Her Grdr Migration-Citoyenneté-Développement Groupe de recherche et d'échange technologique (GRET)	<b>FRANCE (SUITE)</b> Groupe Initiatives Médecins du Monde ONE Organisation des Jeunes pour l'Union Européenne et Africaine Plateforme d'Associations Franco-Haïtiennes Global Citizen Initiative Développement Inter-réseaux développement rural Secours Catholique Caritas France Secours Populaire Français SOS Villages d'Enfants France Tournons La Page France
<b>GAMBIE</b> African Artist Peace Initiative	<b>HONGRIE</b> Hungarian platform of non-governmental organizations (HAND)
<b>KENYA</b> ActionAid International Kenya Habitat For Humanity International Kenya	<b>LUXEMBOURG</b> Cercle des ONGD Luxembourg
<b>MALI</b> Association femmes pour la dignité du Sahel DONI BLOG	<b>NIGERIA</b> Nigeria Network of NGOs Women Environment Platform

<sup>5</sup> Ne sont mentionnées ici que les OSC ayant donné leur accord.

<b>UGANDA</b> Uganda National NGO Forum	<b>PORTUGAL</b> Plataforma Portuguesa das ONGD
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b> CARE Czech Caritas République Tchèque People in Need	<b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</b> ActionAid International DRC Réseau des Plateformes Nationales d'ONG d'Afrique centrale (REPONGAC)
<b>SENEGAL</b> Caritas Sénégal Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) Diaspora Development Education Migration (DIADEM) Enda ECOPOP	<b>SLOVENIE</b> Slovenian platform of non-governmental organizations (SLOGA) The Institute for African studies
<b>SUÈDE</b> CONCORD Sverige	<b>TOGO</b> Fédération des ONG au Togo Tournons La Page Togo Entreprises Territoires et Développement
<b>ZAMBIE</b> Zambia Council for Social Development	<b>INTERNATIONAL</b> Forus international ActionAid International
<b>AFRIQUE</b> Caritas Africa Nala Feminist Collective	<b>EUROPE</b> ACT Alliance Africa-Europe Diaspora Development Platform (ADEPT) Caritas Europa Climate Action Network Europe CONCORD Europe Oxfam International Plan International Europe Red Cross EU Office SOS Children Villages International – Brussels Fédération Internationale de la Diaspora Africaine (FIDA)

## LEXIQUE

### GROUPES MINORISÉS, MINORITAIRES, ET MARGINALISÉS

Figurent au titre des groupes minorisés, minoritaires et marginalisés, sans s'y limiter, les femmes, les jeunes, les personnes LGBTQI+, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les populations nomades, les personnes migrantes, réfugiées, demandeuses d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, etc. C'est-à-dire des personnes qui, en raison de caractéristiques réelles ou supposées (physique, culturelle, religion, langue, orientation sexuelle, genre, sexe, etc.), sont considérées comme différentes de la majorité et de ce fait, peuvent être distinguées des autres dans la société dans laquelle elles vivent, et conduire à un traitement différentiel et inégal. Par conséquent, ces groupes de personnes peuvent être considérées comme des minorités même si elles ne forment pas un groupe numériquement minoritaire<sup>6</sup>. Enfin, ces groupes peuvent se trouver marginalisés, c'est-à-dire rencontrer des inégalités ou des obstacles dans l'accès aux droits, au travail décent, à la protection et aux services fondamentaux pour participer à la vie sociale, économique et politique sur un pied d'égalité avec les autres membres de la société<sup>7</sup>.

### LE DROIT D'INITIATIVE DES OSC<sup>8</sup>

Pour Coordination SUD et ses organisations membres, le droit d'initiative est une forme d'engagement qui vise à reconnaître la liberté d'action des OSC. Ainsi, le droit d'initiative découle directement de la nature des OSC en tant qu'organisations de solidarité internationale, par opposition à celle d'opératrices étatiques ou de prestataires de services. Le droit d'initiative d'une OSC peut couvrir une action, un projet, un programme ou une stratégie émanant de la volonté de la société civile, en tenant compte des différentes parties prenantes, au premier rang desquelles les bénéficiaires. En revanche, le droit d'initiative n'inclut pas les actions, projets ou programmes réalisés par les OSC à la seule initiative des pouvoirs publics via des appels d'offres ou des prestations de services. La notion de « droit d'initiative des OSC » coïncide avec l'émergence, dans les années 1990, d'un nouveau paradigme de l'aide publique au développement au niveau international, constatant le manque d'efficacité et d'efficience des modalités d'aide traditionnelles, et reconnaissant la part de responsabilité du système d'aide dans l'échec des politiques de développement. Ce nouveau paradigme a été entériné en mars 2005 par la Déclaration de Paris. Lors du troisième Forum de haut niveau à Accra en 2008, les organismes bailleurs et les gouvernements bénéficiaires ont convenu de s'engager avec les OSC pour promouvoir un environnement favorable dans les « pays d'opération », notamment par le biais de modèles de soutien financier aux OSC qui renforcent leurs contributions au développement.

---

<sup>6</sup> Laplanche-Servigne, Soline (2017). Les mobilisations collectives des minorisés ethniques et raciaux. In: Olivier Fillieule éd., *Sociologie plurielle des comportements politiques: Je vote, tu contestes, elle cherche...* Paris, Presses de Sciences Po.

<sup>7</sup> Définition tirée de UNHCR, (2021). [Conclusions du questionnaire destiné aux partenaires du Plan de réponse humanitaire \(HRP\): Inclusion des groupes marginalisés dans les programmes humanitaires](#), Genève, Protection Cluster Somalie.

<sup>8</sup> Coordination SUD, (2023). [Soutenir le droit d'initiative des OSC](#), Paris.

Coordination SUD, (2022, à paraître). *Étude comparative sur le droit d'initiative des OSC dans 6 pays européens*. Paris.

## Remerciements

Coordination SUD souhaite adresser ses remerciements à toutes les personnes impliquées dans l'organisation des Journées Sociétés Civiles et en particulier Forus International et CONCORD Europe, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à ces journées. Plus particulièrement, Coordination SUD adresse ses remerciements aux personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport parmi lesquelles :

- Karine Sohet, chargée de plaidoyer senior, ACT Alliance
- Mirana Rajoharison, directrice exécutive, ADEPT
- Riccardo Roba, chargé de plaidoyer senior, CONCORD Europe
- Nicolas Paris, chargé de mission analyse et plaidoyer Europe, Coordination SUD
- Souad Barry, coordinatrice du Groupe initiative et administratrice de Coordination SUD
- Maïmouna Ba, présidente, Femmes pour la dignité du Sahel
- Deirdre de Burca, coordinatrice plaidoyer, Forus international
- Grace Ananda, responsable plaidoyer, Habitat for Humanity Kenya
- Rim Menia, coordinatrice, NalaFEM
- Moses Isooba, directeur, Uganda National Ngo Forum
- Tessy Li, Youth-Idea

Contact : Corentin Martiniault, chargé de mission appui et plaidoyer, [martiniault@coordinationsud.org](mailto:martiniault@coordinationsud.org)

Coordination éditoriale  
Corentin Martiniault, Coordination SUD  
Directeur éditorial  
Reynald Blion, Coordination SUD  
Septembre 2022  
Crédit photos couverture et intérieures  
© Laure Playoust, Coordination SUD

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Coordination SUD et des participantes et participants aux Journées Sociétés Civiles Africaines et Européennes, et ne reflète pas nécessairement les positions de l'Union européenne.



Le projet « Vers une Europe ouverte, équitable et durable dans le monde - Troisième trio EUPP » est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par CONCORD Suède ; par Coordination SUD, la plateforme nationale des ONG françaises pour la solidarité internationale ; par FoRS, le Forum tchèque de coopération au développement ; et par CONCORD la Confédération européenne des ONG de secours et de développement.



*Participantes et participants aux Journées Sociétés Civiles Africaines et Européennes*